

Regardez-vous la télévision via la TNT ou votre box internet ?

Lors de la migration vers la télévision numérique terrestre (TNT) par voie hertzienne, les habitants de la côte ouest de la Manche (entre Barneville-Carteret et Granville) se sont retrouvés avec des problèmes de réception. Face à cette situation impactant les habitants, le Département de la Manche avait décidé en 2012 de mener une étude spécifique avec des mesures in situ en concertation avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Suite à cette expertise, le Département de la Manche a obtenu le 13 juillet 2013 une autorisation de fréquences pour 10 ans. C'est ainsi que, en collaboration avec les communautés de communes de l'époque, trois réémetteurs ont ainsi pu être installés en juillet 2015 sur des châteaux d'eau préexistants : Montgardon, La Vendelée, et Granville.

Dans le cadre de la réflexion sur le renouvellement de l'autorisation, ce sondage, comportant 5 questions vous est adressé par votre mairie avec l'appui de votre intercommunalité et du Département de la Manche. Votre réponse est souhaitée avant le 30 septembre 2022, via ce courrier à déposer en mairie, ou bien par le biais du lien internet : <https://bit.ly/3PBawuE>

QUESTIONNAIRE

1. Utilisez-vous la télévision via la TNT à votre domicile ?

OUI NON AUTRE

2. Disposez-vous par ailleurs d'une connexion internet ?

OUI NON AUTRE

3. Combien de personnes vivent dans votre foyer (y compris vous-même) ?

1 2 3 4 et +

4. Quelle est votre tranche d'âge ?

18-30 ans

31-65 ans

+ de 65ans

5. Dans quelle commune résidez-vous ?

.....